



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
DE

l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION  
DES  
Beaux-Arts.

N° 28875

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 28 Mars 1900. 1891.



Messieurs,

4921 (1)

9

J'ai l'honneur de vous faire connaître, comme suite à une communication qui m'est faite par M. le notaire Barbé, que M. Turlot, en son vivant rentier demeurant rue d'Hoogvorst, 10, a légué aux musées ses deux portraits et celui de son père, par madame O' Connell, ainsi qu'un pastel représentant "L'arrestation de Charlotte Corday".

Je vous saurais gré de vouloir bien vous mettre en rapport, avec le notaire précité, et de me faire connaître votre sentiment au sujet de l'acceptation éventuelle du legs dont il s'agit.

Agrérez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre,

A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture,

Bruxelles.

J. BARBÉ

NOTAIRE

RUE DE L'ASSOCIATION, 34

Bruxelles, le 7 Août 1900.



4921 (3)

Monsieur le Secrétaire de la Commission d'écriture.  
des Marchés publics de peinture  
de Belgique.

Je réponds à votre honnête lettre n° 4893/32  
et vous prie de bien vouloir que les tableaux  
devisés par M. A. Curlet se trouvent en la  
Mortuaire 10 rue d'Hoogvort, et que le dit tableau  
se peut lever en être fait par héritiers ou par  
par votre procureur et le procureur à Bruxelles  
après avoir le titre en votre nom pour  
l'assurance de ma parfaite considération

Barbé



MINISTÈRE

DE

~~l'Agriculture et des Travaux publics.~~

DIRECTION

DES

Beaux-Arts.

N° 28875

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

5 novembre 1908/.



4921. /4

Messieurs,

J'ai l'honneur de rappeler à votre souvenir, la dépêche ministérielle du 28 mars écoulé, émargée comme ci-contre, relative au legs fait, aux musées royaux de peinture et de sculpture, par feu M. Curlot.

Il me serait utile de recevoir votre réponse dans le plus bref délai possible.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le ministre:  
Le directeur,

*E. Verlaan*

A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture

Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX  
DE  
PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE  
BELGIQUE

N<sup>o</sup> 489332

ANNEXE

Rappeler, dans la réponse, la date  
et le numéro de la présente.

Bruxelles, le

6 novembre 1900

Monsieur le Ministre  
des Beaux arts.

EF

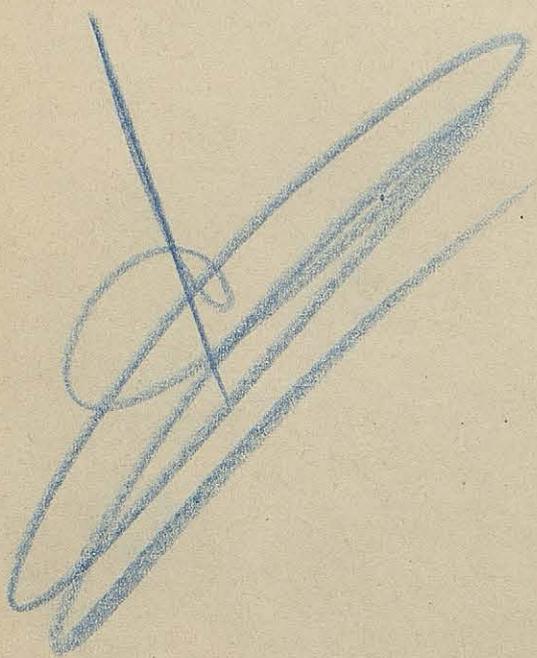
4924/5

En réponse à  
votre dépôt de 1894 du 5<sup>e</sup> ct,  
nous avons l'honneur de  
vous faire connaître que  
la Commission Directrice  
désirant avoir sous les  
yeux les œuvres dépendant  
du legs fait aux musées  
par feu M. Eulof s'est  
adressée <sup>directeur</sup> à ces fins au  
notaire Barbé de notre  
ville.

Nous vous adressons  
sous ce pli, par l'intermédiaire du  
Ministre, la copie de la  
lettre qui nous fut adressée  
et nous vous prions d'agréer  
l'assurance de notre  
haute considération.

Pour la Commission Directrice

le Secrétaire, le Président

  
\* d qui a fait l'objet de  
V. H. dépôt du 18 mars écoulé  
\* dès le 3 avril suivant

en réponse

MINISTÈRE

DE

l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

Beaux-Arts.

N° 28875

Bruxelles, le 13 Novembre 1900 189 .

4921 / 6

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

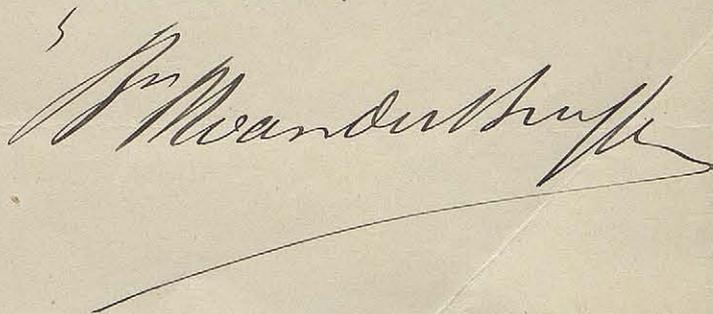
Messieurs,

Je crois devoir vous faire remarquer que votre lettre du 6 de ce mois, N° 489 332, ne répond pas à la demande faite par la dépêche ministérielle du 28 Mars précédent, même émargement que ci-contre, relative à l'acceptation éventuelle, pour les collections de l'Etat, du legs fait par feu Mr Turlot.

Il me serait agréable de recevoir votre réponse dans le plus bref délai possible.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture à Bruxelles.

4921 17

21/9/1400

à M. Ministre des  
P. H. J.

Exp. à V. de Paris  
du 13 C. (art. 4  
P. H. N° 288751  
Pour votre honneur  
de son sein au  
que l. C. D. M. Bureau  
prendre un décret  
~~après~~ relatif à  
l'acceptation éventuelle  
pour le cabinet de  
Etat des Lois fait  
par son M. Ex. C.  
leur avis examinés

Les ouvrages qui  
font l'objet.  
C'est par le motif que  
~~vous avez demandé~~

~~à~~ Nous vous sommes  
adressés suivant ~~de l'avis~~  
<sup>de principe</sup> de nos ~~inter~~ <sup>inter</sup> ~~est~~ <sup>est</sup> ~~soit~~  
renfermés dans votre  
lettre du 28 Mars  
dernier (n<sup>o</sup> de N<sup>o</sup> 1  
N<sup>o</sup> 2887) / ~~à~~  
Just à M<sup>l</sup> le  
Président de la  
Nous vous avons transmis  
la copie de ~~la~~ <sup>la</sup> ~~rapport~~  
~~de~~ ~~la~~ ~~Commission~~  
datée du 7 avril précédent

~~encore~~

2 Nous vous comprenons  
l'intention de vous faire  
connaître nos opinions  
au sujet de la  
acceptation éventuelle

Nous ~~vous~~ insistons  
après de nature finale  
~~après~~ ~~un~~ ~~plus~~ ~~de~~  
~~partir~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Commission~~ ~~pour~~  
que il soit bien  
souvent à votre égard  
les ouvrages dont  
il s'agit et être  
question venir

MUSÉES ROYAUX  
DE  
PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE  
BELGIQUE

N<sup>o</sup> 7899 82

ANNEXE

Rappeler, dans la réponse, la date  
et le numéro de la présente.

Bruxelles, le

21<sup>st</sup> / 1900

4921/8

Monsieur le Ministre  
Barbier  
St. rue de l'Association  
Lij.

Vous avez l'honneur  
de rappeler à votre bon  
souvenir l'objet de votre  
lettre du 3 avril de  
l'année dernière, relative  
au legs fait, aux musées  
Royaux de Peinture et de  
Sculpture de l'Etat, par  
feu M. Curloz.

La Commission Serail  
désireuse de se prononcer  
~~sur le présent~~ ~~l'objet des~~  
~~les yeux d'examen~~ ~~de~~  
présentait aussitôt que possible  
sur les yeux, ~~est allée~~  
faire d'examiner les ~~légats~~  
dépendant du legs en question.

Pour la Commission Directrice

Legey

J. BARBÉ  
NOTAIRE  
RUE DE L'ASSOCIATION, 34

Bruxelles, le 24 novembre 1900.

4921/9

Monsieur le Secrétaire de la Commission  
Nationale des Beaux-Arts de  
peinture et de sculpture.

En réponse à votre lettre du 20 h<sup>o</sup> 489 332  
j'ai l'honneur de vous faire savoir que  
les tableaux légués par M. Armand Carlot  
se trouvent chez son exécuteur testamentaire  
M. l'Avocat Linsenwie, demeurant à  
Bruxelles rue du Marteau h<sup>o</sup> 14.

Après avoir j'espère pu l'assurance  
de ma parfaite considération

Barbé

MUSÉES ROYAUX  
DE  
PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE  
BELGIQUE

N<sup>o</sup> 489332

ANNEXE

Rappeler, dans la réponse, la date  
et le numéro de la présente.

Bruxelles, le 26 J<sup>u</sup>l<sup>l</sup> 1900.

4921/10

Monsieur l'Avocat  
Teinseries

14. Rue du Marteau

Q

En la suite d'une  
lettre que nous adresse  
Monsieur le notaire parbié  
relative à trois portraits  
et un pastel, légués à l'Etat  
par feu M<sup>r</sup> de Surlet,  
nous avons l'honneur  
de vous prier de vouloir  
bien mettre à notre disposition  
les ouvrages en question  
afin qu'ils puissent  
être soumis à l'examen  
de la C<sup>on</sup> D<sup>es</sup> Musées

Veuillez agréer - - -

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Carte de ...  
pour avoir ... de la ...

Il nous fait ... que c'est  
un acte ...  
à bon ...  
à la fin -  
Monsieur ...  
de bon ...  
pour la ...  
p. L<sup>on</sup> D<sup>es</sup> ...  
abréger ...

Muselles le 29<sup>th</sup> 1900.

MAURICE SEINSEVIN  
AVOCAT  
13, RUE DE MARTEAU  
BRINELLES

13

4921/11

Monsieur le Secrétaire de la Commission  
d'acquisition des Musées Nationaux de Peinture  
et de Sculpture.

Monsieur,

En réponse à votre lettre 489332 en  
date du 26<sup>th</sup>, j'ai l'honneur de vous  
informer que les tableaux légués au mu-  
sée de Muselles par M<sup>re</sup> Barlot sont  
à la disposition de qui la Commission  
vous désignera pour les examiner d'ici  
maintenant. Je ne sais pas pouvoir m'en saisir  
avant que le legs ait été accepté.

Je vous prie d'avoir l'obligeance de m'in-  
diquer éventuellement le jour et l'heure  
qui conviendrait.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salu-  
taires sentiments.

M. Seinsévin

Bruxelles, le 30 Novembre 1899 . 1900

MINISTÈRE  
DE  
l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION  
DES  
Beaux-Arts.

N° 28875

4921 / 12

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.  
SOMMAIRE.

Messieurs,

Je crois devoir vous faire remarquer, en réponse à votre lettre du 21 Novembre écoulé, N° 489332, qu'il serait désirable que votre commission fit examiner, par quelques-uns de ses membres, les oeuvres formant le legs, fait à l'Etat par feu Mr Turlot.

C'était du reste la marche à suivre à la réception de la lettre de Mr le Notaire Barbé, dont vous m'avez transmis copie et qui faisait simplement une réserve sur la remise du legs dont il s'agit.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des musées royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat, à Bruxelles.



4924 / 15

12/2. 190.

M. L. Minin, G.  
de B. H.

Et

En réponse à votre lettre  
du 30 qui nous  
parle de B. H. n° 2887  
relatif à un legs fait  
à l'Etat par feu  
M. Guibet, Comptant  
deux portraits par  
M. J. Cammell, un  
portrait (celui de Peau,  
par Wofford) & un  
portrait représentant  
à l'annulation de Charles  
Cordery & son épouse Anne  
deux de vos pairs anciens

que le C<sup>e</sup> se a emi  
en ar: J'aroub  
: l'acceptat: on par G  
Collect: on des Musées  
des trois portants: si  
quelc: e: den ar —  
Le portel N<sup>e</sup> — par  
J'emi le nombre de  
supplément: J'ém ar  
: Campier —

Kirk RCP

24

J. P. P.

—

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N<sup>o</sup> 89332

ANNEXE

Rappeler, dans la réponse, la date  
et le numéro de la présente.

Bruxelles, le

5<sup>XXI</sup> / 1900

4921/14

Au ministre des  
Beaux-Arts



En réponse à  
votre lettre du 28<sup>es</sup> du  
30<sup>es</sup> écoulé, nous avons  
l'honneur de vous  
faire savoir que la  
Commission Directrice,  
se rendra le lundi 10  
courant vers 2 heures  
de relevé, chez M.  
l'apocope Jean Servin  
14. rue du Marché en  
notre ville, aux fins  
d'examiner les  
ouvrages légués par  
Monsieur Jean M.  
Gulot -

Mulle après - -

Four la Commission Directrice

Le Président,

MINISTÈRE  
DE  
L'AGRICULTURE.

DIRECTION  
DES  
Beaux-Arts.

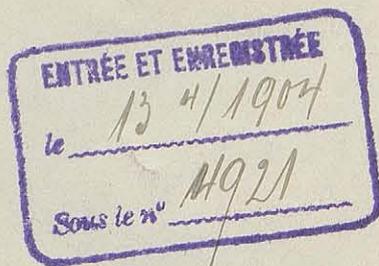
N°

28878

N. B. — Rappeler dans la réponse la date  
et le numéro de la dépêche, ainsi que  
l'indication de la direction.

ANNEXE.  
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 12 avril 1904



Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
qu'un arrêté royal du 1<sup>er</sup> de ce mois a auto-  
risé le Ministre de l'Agriculture à accepter,  
au nom de l'État, le legs fait par M. Guilot.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir  
bien faire prendre, au domicile de M. l'Avocat  
Sembléin, rue du Marteau, les portraits légués.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma  
considération distinguée.

Le Ministre,  
J. M. W. S.

Portrait d'homme

par Wappers

Largeur : 0.60

Hauteur : 0.73

toile

Portrait } M<sup>me</sup> G. O'Connell  
Portrait }

? jeune homme : L. 0.54  
H. 0.65

? jeune fille : L. 0.45  
H. 0.55

À la Commission directrice des musées royaux  
de peinture & de sculpture,

E. S.